tinction, M. Goy réunissant toutes les qualités nécessaires et les connaissances requises pour bien remplir la charge qui lui est confiée.

— On a commencé, depuis mardi dernier, au ministère des finances, la vente aux enchères publiques du revenu des dîmes des diverses provinces de l'Empire, pour l'année 1264 de l'Hégyre, (1848). Ces ventes se font sous la présidence du nouveau ministre des finances, Rifa'at pacha, et les prix de plus en plus élevés auxquels elles atteignent depuis un certain nombre d'années, sont la meilleure preuve des progrès réalisés par l'agriculture et par toutes les industries sous l'influence de la nouvelle organisation administrative qui a suivi le Hatti Chérif de Gul-Hané.

— La Porte vient de remettre à toutes les missions un *memorandum* pour la prohibition de la chasse; nous en donnons plus haut la traduction.

— Samedi dernier, il est arrivé ici une estafette de Vienne. Ce courrier qui a apporté la nouvelle de la faillite d'une maison arménienne de Vienne, la maison Serkis, avait été expédié pour arrêter le paiement des traites qui intéressaient cette maison.

— Nous annoncions, dans notre numéro du 26 février, qu'un vol avait été commis à l'Intendance sur des groups provenant d'Alexandrie et déposés à la Quarantaine pour y être purifiés. Le Conseil de Santé a ordonné une enquête judiciaire. La commission nommée à cet effet, a tenu plusieurs séances et interrogé un grand nombre de personnes; cependant on n'a rien pu découvrir jusqu'à présent sur les auteurs et les circonstances de ce vol.

— Un incendie considérable a eu lieu à Ortakeuy, dans la nuit du mercredi au jeudi de cette semaine et a réduit en cendres une soixantaine de maisons du quartier de *Yéni-Mahalé*.

La nuit dernière, quelques maisons ont été également détruites par le feu à Acq-Seraï, à Constantinople.

— On lit dans le journal turc le *Djéridéï-Havadis*, du 5 de ce mois :

« Après avoir éprouvé une perte d'environ 250 mille francs, la compagnie privilégiée des berlines accélérées entre Constantinople et Andrinople a renoncé depuis lundi dernier à exploiter cette ligne; tout le matériel, chevaux et voitures a été mis en vente. Comme le printemps approche et que les chemins devenant meilleurs, les frais d'exploitation tendent à diminuer dans une notable proportion, on annonce qu'une nouvelle compagnie doit se former et qu'avant peu un nouveau service de voitures publiques pour les voyageurs et les marchandises, sera établi entre Constantinople et Andrinople. »

A la suite de malheureux événemens survenus à sa raison sociale TESTA, ANDRÉCOS et C., d'Anvers, M. Paul Testa, négociant et consul-général de la Sublime Porte dans cette ville, fut préventivement incarcéré, ce qui donna lieu à une foule de bruits que la justice s'est chargée de démentir. C'est avec plaisir que nous publions aujourd'hui le suivant document :

Je soussigné, docteur en droit et avocat à Anvers, déclare, en ma qualité de syndic à la masse TESTA, ANDRÉCOS et C. de cette ville, que l'incarcération préventive qu'ont subie Messieurs Paul Testa et Guillaume Andrécos, ne constitue en aucune manière une peine infamante ou autre, mais qu'elle a été une simple mesure de précaution à leur égard, pour sauvegarder les intérêts des créanciers et en tant que de besoin seulement, l'action du ministère public lequel n'a mis aucun obstacle à leur élargissement.

En conséquence, cette mesure ne porte aucune atteinte à leur probité ou à leur moralité.

Fait à Anvers, le 7 février 1848.

Signé : E. MECUSSEN, avocat.

Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus de M. Mecussen avocat à Anvers, le 7 février 1848.

Le Bourgmestre, GÉRARD LE GRELLE.

NOUVELLES DE PERSE.

On nous écrit de Téhéran, le 15 janvier :

« Quand cette lettre vous parviendra-t-elle? Voilà une question à laquelle il serait assez difficile de répondre en ce moment, car depuis plus d'un mois nous n'entendons parler que de muletiers ensevelis dans les neiges, morts de froid ou de faim ; de courriers retardés et de mille autres accidents, résultant de l'hiver rigoureux qui a prématurément intercepté toutes les communications. Depuis bien des années que j'Habite la Perse, jamais je n'ai vu tomber une neige aussi abondante et aussi continue; elle a duré du 12 au 17 décembre, sans interruption. Depuis cette époque, il est rare qu'elle ne soit pas tombée de deux jours l'un, et la terre en est partout couverte à un mètre et demi de hauteur. En outre, le froid a été des plus intenses; il faut un temps bien rude pour que le thermomètre centigrade descende ici, à 8 degrés au-dessous de zéro; et pourtant il s'est abaissé jusqu'à 16° pendant plusieurs journées du mois de décembre! Enfin, telle a été la rigueur du froid, que de nombreux troupeaux de chèvres sauvages et de gazelles se sont réfugiés dans des lieux habités. On a pris 36 de ces animaux qui s'étaient mis à l'abri dans une écurie de la vallée de Chéristanek, et un plus grand nombre encore qui s'étaient retirés dans les bains du village de Tedjrich, ont eu le même sort sans même essayer de fuir par plusieurs issues qui étaient restées ouvertes. Les perdrix ont aussi dû venir chercher leur nourriture jusque dans les villages, et elles abondaient tellement sous les murs de Téhéran, que les hommes d'un bataillon d'infanterie campé près de là, en ont pris plus de 2,500, vivantes, dans l'espace de quelques heures. Cette température exceptionnelle a déterminé diverses maladies dans la capitale.

» Nous avons reçu des lettres de Chiras, annonçant que la petite vérole y fait d'affreux ravages depuis deux mois; elle avait déjà occasionné la mort de plus de 1.800 enfans, à la date du 20 décembre.

» Le doyen des directeurs de l'Arsenal de Téhéran, Méhémet-Ali-Khan qui, à des connaissances variées acquises pendant plusieurs années de séjour en Angleterre, joignait le caractère le plus honorable, est mort presque subitement le 2 janvier dernier.

» La circoncision du Naïb-Saltanat, deuxième fils du Chah de Perse, a eu lieu le 13 novembre. A cette occasion, il y a eu de nombreuses réceptions à la Cour. Les fêtes se sont prolongées jusqu'au 17 et avaient été organisées de manière à ce que toutes les classes de la population pussent y prendre part. Pendant les quatre journées qu'elles ont duré, des feux d'artifices ont été tirés sur la grande place du Palais, où s'exerçaient aussi des lutteurs, des acrobates et des jongleurs fort habiles, à la satisfaction d'une foule immense accourue de toutes parts dans la capitale, pour assister à cette solennité qui s'est terminée par l'élargissement de plusieurs prisonniers et la distribution de nombreuses aumônes aux indigens.

» Un des personnages les plus distingués de la Perse, Mirza-Massout, qui a précédemment occupé, pendant plusieurs années, le poste de ministre des relations extérieures, et que des raisons particulières avaient forcé de se retirer des affaires publiques en 1841, vient de reparaître à la Cour du Schah et assiste régulièrement, depuis deux mois, aux délibérations du Divan. On forme généralement des vœux pour que cet homme d'état recommandable soit bientôt revêtu de nouvelles fonctions où il puisse déployer, ainsi qu'il l'a fait antérieurement, le zèle qui l'anime dans l'intérêt de son pays, zèle qui est encore rehaussé par la droiture de son esprit, par sa grande instruction et par la loyauté de son caractère.

» Mirza-Taghi-Khan, ancien plénipotentiaire persan aux conférences d'Erzeroum, a récemment refusé le poste de ministre de la guerre, qui lui était offert par le Chah, pour la part qu'il a prise au règlement du différend turco-persan. Tout en manifestant la plus vive reconnaissance pour cette marque flatteuse de la bienveillance de son Souverain, ce personnage a cru devoir décliner l'honneur qui lui était fait, et a demandé la permission au gouvernement de se rendre à Tauris, où l'appellent ses affaires particulières et où réside sa famille. Il habitera dorénavant cette ville et continuera, comme par le passé, à y remplir les fonctions de Vézir-Nizam de l'Azerbaïdjan.

» Vous savez sans doute déjà que le traité conclu à Erzeroum, entre la Perse et la Turquie, a été depuis long-temps ratifié par le Chah; le retard qu'il a mis à arriver à Constantinople, provient en partie d'une maladie qu'a faite à Khoï le courrier qui en était porteur.

» L'abondance des neiges a forcé le gouverneur général du Fars, Husséin Khan, d'ajourner son départ pour Chiras; cependant ce personnage a expédié, depuis plus d'un mois, divers bataillons d'infanterie et une batterie d'artillerie pour cette destination. Dès son arrivée dans son gouvernement, il doit se mettre à la tête de ces forces et pousser une reconnaissance jusqu'à Bender Abassi, et visiter les autres parties du Mekran. M. Ferrier, officier français au service du Chah, qui devait partir pour le Khoraçan, vient de recevoir de nouveaux ordres qui le dirigent vers le Fars; il se mettra donc en route avec Husséin-Khan.

» Le prince Bahaman-Mirza, gouverneur général de l'Aderbaïdjan, vit toujours retiré dans le jardin de Laléhzar, attendant que ses affaires reçoivent une solution. Jusqu'à présent, rien n'indique qu'il doive ou non retourner à son poste; dans tous les cas, la reddition de ses comptes le retiendra probablement long-temps encore à Téhéran.

» Tout le monde ici a vu avec plaisir l'honorable distinction accordée par le gouvernement français à M. Cloquet, médecin du Chah de Perse. Ce jeune praticien, qui s'est concilié ici, à un degré si éminent, l'estime et l'affection générales, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur. L'excellente santé dont jouit le Chah n'a pas subi de dérangement, depuis bientôt deux ans qu'il reçoit les soins du docteur Cloquet. S. M. a profité de la saison des neiges pour aller passer quelques jours à la chasse dans ses réserves de Kend et de Doulab; elle en a rapporté une prodigieuse quantité de gibier.

» Les Anglais paraissent se préoccuper beaucoup, depuis quelque temps, de la position que les Russes ont prise dans les eaux méridionales de la mer Caspienne et dans la petite île d'Achouradeh où ces derniers ont établi un hôpital et quelques magasins d'entrepôt pour les objets de rechange dont leur flotte a besoin. M. Abott, consul britannique à Téhéran, est parti pour Astérabad le 2 novembre dernier et paraît s'être établi, depuis ce moment, en observation dans cette dernière ville. Tout récemment encore, il y a été rejoint par un attaché de la légation anglaise, qui, après un court séjour dans le Mazendéran, est revenu en poste dans la capitale.

» Les routes du Khoraçan n'étant pas plus praticables que les autres, nous sommes presque sans nouvelles du théâtre de la guerre; mais on suppose que tout est à-peu-près tranquille depuis la surprise de Boudjnourd par Djafer-Kouli-Khan, dans laquelle l'émir Méhémet-Ali-Khan a perdu la vie. On parle, d'une manière, il est vrai, un peu vague, de quelques engagemens qui auraient encore eu lieu récemment, mais le plus probable est que les insurgés se sont retirés après leur coup de main, dans les steppes turcomans et que les troupes du Chah ont pris leurs quartiers d'hiver.

» La nouvelle s'est confirmée que Méhémet-Ali-Khan, quatrième fils d'Assaf-Devlet et gouverneur du district de Ghaïn, avait été dépossédé par le fils de l'émir Essa'ad Ullah. Il a été complètement défait et s'est retiré à Hérat près de Yar-Méhémet-Khan qui lui a donné l'hospitalité.

» Nous attendons d'un jour à l'autre, à Téhéran, M. Hommaire de Hell, chargé d'une mission scientifique en Perse par le gouvernement français. On dit que ce voyageur a l'intention de pousser jusqu'à Hérat, mais je doute fort qu'il persiste à mettre ce projet à exécution, car il s'exposerait à de très grands dangers. »

Y.

(Correspondances particulières.)

MACÉDOINE. SALONIQUE, 23 *février*. — Hier, le *Péiki-Check-t* est arrivé de Constantinople à Salonique. Ce steamer avait à son bord le général en chef de l'armée de Roumélie, Emin pacha, accompagné d'un nombreux et brillant état-major. Le brick de guerre ottoman de station et la forteresse ont fait chacun un salut de 19 coups de canon au Séraskier qui a été reçu, au débarcadère, par toutes les autorités militaires de la garnison. Emin pacha est attendu avec impatience à Monastir; il est porteur de sabres d'honneur pour les officiers généraux de l'armée et de beaucoup d'autres récompenses par lui sollicitées et obtenues durant son séjour à Constantinople. Ce haut fonctionnaire est descendu chez le gouverneur de Salonique, Hifzi-Moustafa pacha où il est traité de la manière la plus délicate et avec tous les honneurs dus à son rang. Il y a déjà reçu la visite d'Omer pacha, de Youssouf pacha, de toutes les autorités civiles et militaires, de toutes les notabilités indigènes, ainsi que celle des consuls, qui ont obtenu l'accueil le plus digne et le plus gracieux. Emin pacha quittera demain Salonique pour se rendre directement à son poste.

Il y a quelque temps déjà, que l'archevêque de Vodina, (l'antique Edessa) avait obtenu la permission d'agrandir l'église grecque de cette ville; les turcs indigènes qui tiennent encore de l'ancien régime ont vu cela de mauvais œil et n'ont cessé de susciter des entraves à l'exécution des ordres du gouvernement. Ces jours derniers, une pétition a été présentée au gouverneur de Salonique par une députation turque venue de Vodina, pétition dans laquelle figuraient les noms des principaux instigateurs, qui se plaignent de ce que l'église a atteint l'élévation d'un château et de ce que la planche sonore est également si haut placée que de ce point, le regard pénètre dans l'intérieur des maisons musulmanes. Cette circonstance a servi de prétexte à des troubles assez graves pour déterminer l'archevêque, le mudir et le cadi à venir en personne à Salonique pour soumettre l'affaire à Hifzi Moustapha pacha et faire connaître à cet officier général les vrais fauteurs des troubles qui viennent d'agiter la population de Vodina. L'affaire ayant été jugée en conseil, il a été reconnu que la raison était toute du côté du métropolitain appuyé d'ailleurs du témoignage sincère du muchir et du cadi; aussi, la députation a-t-elle reçu l'ordre de regagner ses foyers, à l'exception de 4 ou 5 de ses membres qui, évidemment plus coupables que les autres, ont été jetés en prison.

Du 1er mars. — Ainsi que je vous l'annonçais dans ma précédente lettre, Emin pacha est parti jeudi dernier pour Monastir, au bruit du canon de la forteresse; tous les consulats avaient arboré leur pavillon. Avant son départ, Emin pacha a voulu laisser ici des marques de sa générosité et de sa bienveillance.

Le commandant de l'artillerie, entr'autres, Méhémet bey, a reçu une boîte en or garnie d'émail.

Vu la brièveté de son séjour à Salonique, Emin pacha n'a pu rendre, aux consuls, la visite qu'il en avait reçue; voulant réparer cette contariété involontaire, il s'est empresé, la veille de son départ, d'envoyer auprès de ces messieurs son secrétaire-interprète, M. Constantin Rali, qui s'est on ne peut mieux acquitté de cette mission.

On vient de transporter, de la banlieue en ville, un turc et un grec qu'on a trouvés baignés dans leur sang, mais dont l'état ne présente pas de danger pour leur vie. Il paraît qu'à la suite d'une vive altercation, le grec aurait eu la cruauté de décharger une arme à feu sur le turc et que celui-ci, feignant d'être mortellement blessé, attendit que son adversaire s'approchât de lui pour lui rendre la pareille. Le *medjlis*, (conseil municipal) est saisi de l'instruction du procès.

Le différend survenu à l'occasion des vieilles pièces de monnaie saisies naguères par les agens du *Moubayadgi* entre les mains d'un courtier grec et pour la solution duquel on en avait référé de Salonique à Constantinople, s'est terminé à l'avantage du commerce européen, à la suite d'une entente des missions étrangères avec la Sublime Porte. Les pièces sequestrées ont été rendues à qui de droit. Il a été convenu, à la suite de la solution de cette affaire, (*voir plus bas*) que les monnaies turques anciennes qui pourraient se trouver entre les mains d'européens, seront considérées comme leur propriété, que personne n'a le droit de les en déposséder, du moins jusqu'à ultérieures dispositions, et que les traités accordant aux européens le droit d'importation de leurs monnaies dans les états de l'Empire Ottoman, personne n'a celui de leur en contester la manipulation pour s'en servir dans leur commerce et pour leurs besoins de chaque jour. Si, comme on l'assure, la question a été tranchée de cette manière, bien des contestations désagréables seront évitées, il est vrai, mais le but principal du gouvernement et de l'hôtel des monnaies sera malheureusement manqué, car une fois qu'il est permis aux européens de faire ouvertement usage des vieilles monnaies turques, vous ouvrez la porte aux prête-noms, aux simulations, et il devient impossible aux *moubayadgis* de recueillir ces mêmes monnaies au taux du tarif promulgué dans le temps; et encore moins pourront-ils en empêcher la circulation dans les transactions commerciales. Qu'en adviendra-t-il? Les anciennes monnaies reprenant peu à peu leur cours abusif, presque tous les paiemens du Bazar se feront en cette sorte d'espèces, et la monnaie du firman obtiendra une valeur nécessairement plus forte, en rendant la piastre nominale avec une instabilité de changes. On arrivera ainsi à gâter et à renverser la fixation des changes que le gouvernement ottoman est parvenu à établir avec tant de peine et de sacrifices. Ce serait là un grand malheur pour les populations de l'empire, en général, qui croiront avoir un capital réel en caisse, tandis qu'il ne sera que nominal, illusoire.

Déjà l'on a commencé à faire venir de l'Egypte une quantité immense de pièces anciennes en argent et qu'on débite ici à trois piastres et demie, tandis que sur les bords du Nil elles n'ont cours qu'à trois piastres seulement.

Samy éfendi, commissaire de la Sublime Porte, est parti depuis quelques jours déjà pour Larisse, Janina et Monastir.

Notre carnaval a été assez brillant, cette année. Comme toujours, les soirées dansantes données au consulat de Russie par M. et Mme Mustoxidi qui font si bien les honneurs de leur maison, ont été très gaies. Le consulat d'Angleterre est ouvert tous les jeudi; les soirées dansantes y sont également très animées et l'on y est reçu avec une parfaite bienveillance. N'oublions pas de faire mention honorable de la jeunesse de notre ville, qui, représentée dans ses billets d'invitation par MM. Salomon Allatini et Théodore Fotiadi, a donné hier au soir une fort belle fête de bal dans la maison de M. Henry Chasseaud que ce dernier a gracieusement mise à leur disposition.

A l'occasion de la mort de S. M. Chrétien VIII, roi de Danemarck, les pavillons de tous les consulats ont été amenés aujourd'hui à mi-mât. Demain, les couleurs danoises et celles des autres puissances qui ont des agens accrédités ici, reprendront leur place accoutumée, en réjouissance de l'avènement au trône de Frédéric VII, fils du monarque défunt.

La foire de Sérès, déjà ouverte, promet d'être fort bonne. Les marchandises y abondent.

Extrait d'une dépêche de S. Exc. Monsieur de Titoff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie près la Porte Ottomane, en date du 7/19 février 1848, adressée au consulat de S. M. Impériale à Salonique.

En date du 12 février/31 janvier N° 48 je vous ai prévenu, à l'occasion des plaintes du capitaine Russe Giatta, que par suite des représentations de plusieurs légations, la Porte avait déjà décidé de suspendre, à l'égard des étrangers, l'effet du firman qui défend la circulation des monnaies étrangères, et que des ordres en conséquence avaient été donnés aux divers gouverneurs des provinces ottomanes.

Quelques jours après, la Porte m'a fait remettre, par surcroît de précaution, une lettre Vézirielle à l'adresse du pacha de Salonique, contenant l'ordre positif de restituer au capitaine susmentionné la somme de 40 souverains qu'avait saisis le Moubayadji de Salonique.

Je m'empresse de vous transmettre ci-après la lettre Vézirielle en question avec la traduction, en vous réservant, Monsieur, d'y faire donner la suite requise.

Traduction d'une lettre Vézirielle adressée au Pacha de Salonique en date du 7 Rébiul-Evvel 1264 (31 janvier/12 février 1848.)

Par votre rapport en date du 27 de Sefer, vous nous informez que le moubayadji de Salonique ayant saisi 40 souverains d'or sur un individu raya de la S. Porte, le consul de Russie nous a réclamé cet argent comme appartenant à un capitaine sujet russe, qui le tenait lui-même du Sieur Pavlidi négociant hellène, que des réclamations semblables ont aussi lieu de la part des négocians étrangers, et vous nous demandez quelle est la conduite que vous devez tenir en ces circonstances.

D'après votre rapport, cet individu n'était pas le commis de ce négociant mais simplement un courtier de la place sujet de la S. Porte, et la saisie faite sur lui des monnaies étrangères était donc parfaitement régulière; tandis que la communication de la mission de Russie tend à prouver exactement le contraire. Vous ferez donc rendre ces monnaies telles quelles à leur propriétaire, et voici pourquoi la défense relative aux monnaies n'a eu lieu que dans l'intérêt du commerce, et nous discutons en ce moment avec les légations étrangères, pour savoir s'il faut ou non adopter cette mesure. En conséquence, jusqu'à ce que la décision qui aura été prise vous soit connue, vous n'exécuterez pas la mesure à l'égard des négociants étrangers, mais vous la maintiendrez avec la même rigueur que précédemment à l'égard des sujets ottomans.

THRACE. RODOSTO, 3 *mars*. — Le bruit vient de se répandre ici que le gouvernement avait formé le projet de fermer notre rade et d'en faire un port. On attribue également aux ministres du Sultan, l'intention d'unir Rodosto à Andrinople par une voie ferrée, et l'on va même jusqu'à affirmer que notre gouverneur en a été informé de Constantinople. S'il en était ainsi, la situation de ces contrées changerait de face, et il ne faudrait pas beaucoup d'années pour les rendre les plus prospères de l'empire.

MOLDAVIE. GALATZ, 23 *février*. — Le consul général de Prusse à Yassy, vient de remettre, par ordre de son gouvernement, à M. C. G. Huber, consul de S. M. I. d'Autriche, pour le littoral du bas Danube, l'ordre de l'Aigle rouge de 3me classe, en témoignage de la pleine satisfaction du gouvernement pour la manière distinguée dont il s'acquitte de la gestion provisoire du consulat de Prusse à Galatz.

D'autre part, d'après l'invitation de S. A. S., le Pabarnik, M. George Pandilli, directeur de la Quarantaine de Galatz, vient de se rendre à Yassy pour y recevoir une tabatière enrichie de diamants que le prince de Metternich lui envoie en témoignage du zèle et du dévouement constans dont il fait preuve pour tout ce qui regarde la marine autrichienne et en particulier pour les facilités qu'il accorde à la navigation à vapeur des deux Sociétés autrichiennes.

La Société du Lloyd de Trieste nous annonce, pour la saison prochaine, un bateau à vapeur en fer de la force de 60 chevaux, destiné à faire le trajet régulier de Galatz à Ibraïl. Ce steamer partira d'ici tous les matins pour revenir le soir en se chargeant du transport des passagers, marchandises, groups, lettres, etc. Cette entreprise ne saurait ne pas être couronnée de succès, car jusqu'à présent, pour se rendre de Galatz à Ibraïl, il fallait s'exposer deux ou trois heures durant à l'ardeur du soleil et à des nuages suffocants de poussière, circonstances qui, bien souvent, pendant l'été, engendraient les fièvres périodiques.

Un changement bien notable s'est opéré dans l'état de notre atmosphère; dans le bref intervalle de 15 jours, le thermomètre, de 14 degrés au dessous de zéro est monté à 10 degrés au-dessus, ce qui donne une différence de température de 24 degrés! Maintenant nous avons des temps chauds et pluvieux, ce qui facilite beaucoup le dégel. Cependant, le fleuve conserve encore son immobilité.

Nous devons savoir gré au gouvernement de la sollicitude qu'il déploie cette année pour le bris et l'enlèvement des glaces qui couvrent les rues de la ville, où sur quelques points elles atteignent l'épaisseur bien extraordinaire de deux pieds.

EXTERIEUR.

REVUE POLITIQUE.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, la situation faite à la France par la trop fameuse question des banquets.

Sans être périlleuse comme elle l'est en France, la situation de l'Angleterre n'est pas cependant des plus satisfaisantes. Le ministère, au milieu de la confusion des partis et des principes divers qui président forcément à sa politique, se trouve évidemment embarrassé.

La question des planteurs des Indes-Occidentales n'est pas la moins difficile à résoudre. Lorsque l'Angleterre abolit l'esclavage, elle prit l'engagement d'y substituer quelque moyen légitime de culture. Dix-sept millions de livres payés aux propriétaires d'esclaves, pouvaient former une compensation pour le passé, mais ne pouvaient être une indemnité anticipée pour l'avenir. L'expérience a prouvé que sans le travail des esclaves ou sans des droits protecteurs considérables sur les sucres, les planteurs ne sauraient exister; or, on sait ce qu'il est advenu avec le *free trade*; les droits sur le sucre ont été réduits de façon à donner un grand avantage aux autres pays producteurs de cette denrée. Comment faire pour ne pas aller à l'encontre des nouveaux principes adoptés, et cependant empêcher les colonies sucrières de périr? On voit dans quel dilemme l'Angleterre se trouve aujourd'hui placée, et nous ne savons pas encore comment elle parviendra à concilier les deux intérêts qui se heurtent.

Même perplexité dans la question des lois de la navigation, dont les partisans de la liberté du commerce, conséquens, demandent l'abolition et dont la conservation paraît à la majorité comme le palladium de la suprématie maritime de la Grande-Bretagne.

Le bill de l'assainissement des villes ne rencontrera pas moins de difficultés dans l'opposition de la cité de Londres à toute tentative de centralisation à ce sujet, et dans le clergé qui défend les cimetières intérieurs. Lord Morpeth, sans se rebuter de son échec de l'année dernière, est revenu à la charge. Sera-t-il plus heureux?

La question de l'émancipation des juifs a, elle aussi, ses embarras; tout le vieux bigotisme s'est soulevé, et la chambre des lords s'apprête à faire une vigoureuse résistance. Toutefois, on peut la regarder comme résolue. C'est une de ces mesures irrésistibles contre lesquelles viennent échouer tous les efforts des vieilles idées. L'intolérance a fait son temps.

Il en est de même du bill présenté par lord Lansdowne, dans le but d'établir des rapports diplomatiques entre l'Angleterre et le Pape. Le parti bigot aura beau crier à la perte de la religion, ces rapports s'établiront; l'Angleterre a besoin du Pape pour aplanir certaines difficultés en Irlande.

La question de la défense nationale va se trouver en face d'une grande partie des *free traders*, qui tiennent pardessus tout aux principes; mais elle aura de nombreux défenseurs parmi ceux chez qui domine le sentiment de nationalité et parmi les politiques qui prévoient que des difficultés sérieuses peuvent s'élever un jour ou l'autre avec la France. Aussi est-il probable qu'ici, les *free traders* auront le dessous.

Puis viendront les mesures relatives à l'Irlande et la question sur la circulation.

Jusqu'ici, la lutte dans les chambres n'a rien offert de bien remarquable. Nous ne parlerons que pour mémoire de l'accusation dirigée contre lord Palmerston par M. Ansley. Le noble lord a été attaqué comme coupable d'avoir manqué aux lois sociales, internationales, divines et humaines. Nous ne suivrons pas l'accusateur à travers les pays qu'il a parcourus pour prouver combien la politique du ministre du Foreign-Office mérite le nom de haute trahison.

Nous verrons si M. Urquhart qui, dit-on, tient aussi dans sa main plusieurs *casus belli* contre le noble lord, sera plus heureux à son tour.

Parmi les nouvelles du nord de l'Europe, celle de la résolution prise instantanément par le nouveau roi de Danemark de donner une constitution à son peuple, n'a pas moins produit de sensation que toutes celles des constitutions octroyées aux peuples de la péninsule italique. Nous en avons fait connaître les dispositions libérales, mais nous n'avons pas dit que son but le plus évident était de couper court à la grave question des duchés Schlewigs Holstein, en les séparant de l'Allemagne pour les fondre dans l'unité de la monarchie danoise. Reste à savoir si les duchés consentiront à cette fusion; déjà l'on annonce que le rescrit royal n'y a pas été très favorablement accueilli, et l'on regarde comme assez problématique qu'ils consentent à procéder au choix de leurs délégués et à se dépouiller de leur nationalité allemande.

La révision du code pénal se poursuit à Berlin, mais le projet du gouvernement paraît avoir été accueilli avec défaveur par le peuple et les comités qui en rejettent une à une toutes les dispositions. L'idée de relier le présent au passé, de mettre en harmonie la tradition et le moment actuel, a empêché le gouvernement prussien de profiter de l'occasion qui lui était offerte de se placer à la tête de l'Allemagne et de l'Europe par un code pénal modèle. Il n'est pas étonnant que le peuple et les comités n'aient pas voulu d'une œuvre qui conservait des traces de barbarie et de servitude telles que la mutilation du cadavre après le supplice, la confiscation, etc.

La Hongrie se montre chaque jour plus jalouse de ses droits. L'assemblée des Etats de ce pays, a été saisie d'un projet d'adresse à l'empereur pour remercier S. M. de la déclaration qu'elle a fait de sa volonté de maintenir la constitution hongroise et pour lui rappeler en même temps les griefs de la nation articulés dans une précédente adresse, les promesses dont le pays attend la réalisation et les réformes qu'elle réclame.

Au milieu de l'effervescence de la péninsule italique, et des préoccupations dont elle est l'objet, les affaires de la Suisse semblent en quelque sorte être tombées dans l'oubli. Il est vrai qu'aucun fait de grande importance n'est venu reporter l'attention publique de ce côté. Le projet d'amnistie emportant néanmoins la mise en accusation des principaux chefs de la ligue, a été discuté. Rien n'est encore décidé. Enfin, la réponse à la note collective de la France, de l'Autriche et de la Prusse, auxquelles vient de se joindre la Russie, est, en somme, que la Diète refuse même de consentir à modifier le pacte fédéral à la condition de l'unanimité des cantons. Le pacte fédéral sera modifié même sur le seul appui de la majorité.

En Espagne, le calme vient de succéder momentanément à l'orage. La Catalogne est pacifiée, et les partis semblent avoir fait faire une halte à leur querelle.

Les Cortès portugaises continuent à ne pouvoir parvenir à se trouver en nombre. Nonobstant cela, on a décidé qu'on délibérerait malgré l'absence de la plupart des membres. C'est ce qui a eu lieu.

Les septembristes, de leur côté, ne restent pas inactifs; on dirait que la junte dissoute veut se reformer. Les principaux membres de ce parti ont adressé à M. Guizot une protestation contre la violation des promesses faites par la reine, et les violences ainsi que les fraudes qui auraient présidé aux dernières élections. Les signataires réclament de la France qu'elle oblige Dona Maria à exécuter la convention placée sous la garantie des trois